



Dispositions d'exécution pour le Championnat suisse par équipes carabine 50m (CSE C-50) ¹

Edition 2021 - Page 1

Doc.-N° 5.54.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Championnat suisse par équipes carabine 50m (CSE C-50) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

1. Bases

- 1.1 Règlement du Championnat suisse par équipes carabine 50m (CSE C-50)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

2. Inscription

- 2.1 Toute correspondance est à adresser au responsable du concours (RC) CSE C-50:

Samuel Marschall, Stritenstrasse 40, 3176 Neuenegg

Tel. 031 741 24 50 Mobile 079 434 17 50 Courriel: samuel.marschall@swissshooting.ch

- 2.2 Les équipes qui participent pour la première fois au CSE C-50m doivent s'inscrire d'ici au **8 mars 2021** au plus tard.
- 2.3 Les équipes qui ont pris part au CSE C-50m la saison précédente restent automatiquement inscrites. Un désistement éventuel est à annoncer d'ici au **8 mars 2021**.
- 2.4 Le concours 2020 ayant été neutralisé, les équipes restent dans les ligues dont elles faisaient partie en 2020.
- 2.5 Les équipes qui ne se sont pas ou trop tardivement désistées et qui ne participent pas au CSE C-50 ne seront pas rangées, mais auront à payer la finance de participation.

3. Droits de participation

3.1 Sociétés

Toutes les sociétés carabine 50m affiliées à une SCT ou à une SF de la FST ont le droit de participer avec un nombre illimité d'équipes.

3.2 Tireurs

La licence est obligatoire pour ce concours. Tous les membres des équipes doivent être en possession d'une licence carabine 50m valable de leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte de leurs membres dans l'Administration de la Fédération et des sociétés (AFS).

Durant une même saison, le passage d'un tireur dans une équipe d'une autre société est interdit, même en cas de changement de domicile.

D'un tour à l'autre, trois tireurs au maximum peuvent être changés. Un échange de tireurs entre des équipes de la même ligue (A ou B) n'est pas autorisé. Les tireurs échangés doivent

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

faire l'objet d'une mention y relative sur la feuille de stand. La composition du groupe lors du tour précédant fait foi.

3.3 Ressortissants étrangers

En observant l'obligation de la licence, les ressortissants étrangers peuvent participer au concours. Les ressortissants étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) sont traités comme les ressortissants suisses.

Au maximum deux ressortissants étrangers peuvent être engagés par tour principal et par équipe. Ces tireurs resteront dans la même équipe durant les sept tours principaux, c'est-à-dire que le changement vers une autre équipe n'est pas autorisé. Si les ressortissants étrangers de l'équipe ne peuvent pas concourir, ils doivent être remplacés par des ressortissants suisses. Les noms et numéros de licence des ressortissants étrangers ainsi que leur affectation à l'équipe doivent être communiqués au RC CSE C-50 au début de la saison.

Pour être admis à la finale du CSE C-50, un ressortissant étranger doit avoir tiré au moins six tours principaux.

3.4 Membres multiples

Les membres multiples peuvent participer en tant que membre Actif-B, pour autant que leur société de base ne participe pas au CSE C-50

4. Matériel

4.1 Cibles

Les cibles pour tous les tours principaux seront envoyées en bloc au début de la saison. Elles sont numérotées chronologiquement et doivent être utilisées par les équipes et les tireurs selon l'attribution pour les différents tours, dans l'ordre de leur numérotation.

Par tour, chaque tireur dispose de dix cibles en carton. Le nom du tireur est à inscrire sur la première cible. Deux coups sont à tirer sur chaque cible.

4.2 Installations électroniques

Des bandes d'impression des résultats pour les installations électroniques pour tous les tours principaux seront envoyées en bloc. Elles sont numérotées chronologiquement et doivent être utilisées par les tireurs et les équipes selon l'attribution pour les différents tours, dans l'ordre de leur numérotation.

Le programme pour la discipline et le genre d'arme doivent être choisis sur l'appareil de marquage.

Le nom du tireur est à inscrire sur la bande d'impression du résultat. Le résultat est ensuite à reporter sur la feuille de stand de l'équipe (si la saisie des résultats se fait électroniquement, sur la feuille de saisie).

Le code nécessaire à la mise en service des cibles électroniques Meyton en vue du concours est délivré par courriel (le Match-Key est transmis soit par le responsable du concours CSE C-50 soit par Indoor Swiss Shooting AG ou peut être téléchargé par la société au moyen de l'application WEB dont elle dispose).

Les résultats sont saisis dans l'application WEB et transmis électroniquement au responsable du concours ou à Indoor Swiss Shooting AG. Le résultat d'équipe doit ensuite être reporté sur la feuille de stand. Les tireurs remplaçants sont à marquer de manière adéquate.

4.3 Feuille de stand d'équipe

La feuille de stand d'équipe sera envoyée à toutes les équipes par courriel avant le début du concours. Cette feuille de stand doit être utilisée pour tous les tours. Si la société n'a pas d'accès internet, **il y a lieu de commander les feuilles de stand d'équipe comme jusqu'alors.**

Les données suivantes doivent figurer sur la feuille de stand de l'équipe ou sur la feuille de saisie des résultats. Veuillez bien contrôler et éventuellement corriger ces données:

- nom de la société
- nom et adresse du responsable de l'équipe
- numéro de l'équipe et numéro du groupe
- ligue et groupe correspondant
- le tour correspondant
- les numéros des cibles, respectivement des bandes d'impression
- nom, prénom, année de naissance et numéro de licence du tireur (les noms et prénoms doivent être écrits tels qu'ils figurent dans la liste des licences)

5. Exécution du concours

5.1 Déroulement du concours

Le championnat suisse d'équipes carabine 50m est composé de:

- sept tours principaux
- finale pour le titre de champion suisse d'équipes
- concours de promotion/relégation ligue nationale A/B

Particularités:

- Lorsque deux équipes d'une même société participent dans le même groupe de la même ligue, elles devront s'affronter lors du 1^{er} tour.
- Les sept tours principaux doivent être tirés sur une installation en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein.
- Les membres d'une équipe de la Ligue nationale A doivent tirer leur programme simultanément (en 2 heures). Les temps de tir doivent être annoncés au moins 48 heures avant le début du tir au responsable du concours, au moyen du formulaire adéquat.
Cette disposition pourra être adaptée à bref délai en vertu de la situation Covid-19.
- Un report de la journée et des temps de tir n'est possible que dans les 24 heures précédant l'engagement prévu figurant sur le formulaire d'annonce. Les tirs débiteront au plus tôt le jour annoncé au préalable, à l'heure précisée dans l'annonce.

5.2 Disposition pour les sept tours principaux

Une équipe est formée de huit tireurs de la même société. Par tour, un tireur ne peut tirer que pour une seule équipe.

Chaque tireur tire 20 coups couché par tour sur cible à 10 points.

Si plus de coups ont été tirés que prévus au programme, le nombre correspondant de meilleurs coups sera biffé.

5.3 Positions

- a) couché, bras franc: membres des équipes de LNA et LNB ainsi que 1^{ère} et 2^e ligues
- b) 3^e ligue
couché, appuyé: au plus 2 tireurs par équipe, soit
- deux seniors-vétérans (1951 et plus âgés) ou
 - deux juniors U13 ou U15 (2011 - 2007) ou
 - un senior-vétérans et un junior U13 ou U15
- c) 4^e ligue
couché, appuyé: au plus 3 tireurs par équipe, soit
- trois seniors-vétérans, ou
 - trois juniors U13 ou U15, ou
 - deux seniors-vétérans et un junior U13 ou U15, ou
 - un senior-vétérans et deux juniors U13 ou U15

Les seniors-vétérans et juniors U13 - U15 qui ont tiré couché appuyé doivent faire l'objet d'une mention particulière sur la feuille de stand.

5.4 Dates de tir

Les sept tours principaux à domicile ont lieu comme suit:

Tour	Dates de tir		Retour du matériel (courrier prioritaire «A»)
1 ^{er} tour	23.04.21	au 09.05.21	10.05.21
2 ^e tour	07.05.21	au 23.05.21	24.05.21
Délai de paiement des frais de participation		16.05.21	---
3 ^e tour	21.05.21	au 06.06.21	07.06.21
4 ^e tour	04.06.21	au 20.06.21	21.06.21
5 ^e tour	18.06.21	au 04.07.21	05.07.21
6 ^e tour	06.08.21	au 22.08.21	23.08.21
7 ^e tour	20.08.21	au 05.09.21	06.09.21

5.5 Retour du matériel

Le retour est à adresser comme suit:

- Courrier postal
Sportschützen Bramberg-Neuenegg, case postale 52, 3176 Neuenegg
- Service de colis
Sportschützen Bramberg-Neuenegg, PickPost, 3176 Neuenegg

Le retour des cibles tirées, respectivement des feuilles d'impression des résultats, et de la feuille de stand de l'équipe doit se faire dans l'emballage officiel respectivement l'étiquette livrée doit être utilisée. Les paquets et les lettres sont à poster aux dates mentionnées sous chiffre 5.4 au plus tard. Le timbre postal fait foi (courrier prioritaire A). L'envoi doit parvenir à la centrale d'évaluation au plus tard le mercredi. Les paquets/lettres postés trop tardivement ne seront pas contrôlés et l'équipe sera créditée d'un résultat «zéro» pour ce tour.

Le grand carton est à retourner aux Sportschützen Bramberg-Neuenegg avec les résultats du premier tour. Les cartons non retournés seront facturés Fr. 20.-.

Lors de tirs sur cibles électroniques Meyton, les résultats doivent être saisis dans l'application WEB au plus tard le jour fixé pour le retour du matériel (cf. chiffre 5.4 Dates de tir / retour du matériel).

5.6 Contrôles

5.6.1 LNA

Les équipes de la LNA peuvent faire l'objet de contrôles aléatoires subséquents à l'improviste, de la part de la Division Carabine 10/50m.

5.6.2 Contrôleurs pour toutes les ligues

Un membre licencié de la propre société fonctionne comme contrôleur.

Par sa signature sur la feuille de stand, ce contrôleur atteste le déroulement réglementaire du concours. S'il constate des irrégularités, il a l'obligation de les signaler au RC CSE C-50 par écrit avec le retour des cibles.

5.7 Jaugeage

Le jaugeage est effectué de manière centralisée par le RC CSE C-50. Les tireurs et les contrôleurs ont l'interdiction de jauger les coups ou de modifier les impacts. **Il est interdit aux responsables des équipes de procéder à un jaugeage avec une machine. Ceci est réservé à l'équipe d'évaluation, à Neuenegg.**

Les copies des feuilles de stand vérifiées par l'équipe d'évaluation sont retournées aux chefs d'équipes en bloc au terme du 7e tour. Les équipes qui désirent recevoir leurs copies après chaque tour sont tenues de joindre une enveloppe adressée et affranchie à leur envoi.

5.8 Classements

Les classements sont publiés après chaque tour sur le site Internet de la FST, sous www.swissshooting.ch.

6. Finances

Frais de participation: Fr. 120.- (contribution de sport et de formation incluse) par équipe.

La facture et le bulletin de versement pour la saison 2021 seront envoyés séparément. Seul le bulletin de versement fourni sera utilisé. **Le versement doit être effectué** séparément pour chaque société **d'ici au 16 mai 2021**. Les versements tardifs entraîneront une déduction de 150 points pour les sociétés concernées à partir du troisième tour et jusqu'au paiement intégral.

7. Réclamations

Les réclamations sont à adresser par lettre signature au RC CSE C-50 au plus tard cinq jours après la publication des résultats sur le site Internet de la FST. La date du timbre postal faisant foi.

La caution de Fr. 50.- est à verser sur le compte postal 60-8-3, CH25 0900 0000 6000 0008 3, de la Fédération sportive suisse de tir, Secrétariat, 6006 Lucerne.

Une copie du récépissé est à joindre à la réclamation.

8. Finale CSE C-50

La finale aura lieu le dimanche, 26 septembre 2021. Les détails seront réglés dans les DE Finale CSE C-50.

9. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE CSE C-50 de la saison 2020 du 15 mai 2020;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 30 novembre 2020;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller
Chef de la Division
carabine 10/50m

Samuel Marschall
Responsable du
CSE carabine 50